

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-45
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Relations Citoyennes et attractivité territoriale

Service en charge : Culture et Animations

OBJET : Dispositif Coupons Culture Jeunes – Attribution et versement d'une subvention exceptionnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-9 et L2541-12, alinéa 10 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la délibération en date du 14 décembre 2011, instituant la mise en place du dispositif « CULTURE JEUNES » favorisant l'accès des jeunes appelés âgés de 21 ans et moins à la vie associative locale, au travers d'une aide financière de 15 € ;

Vu la délibération en date du 1^{er} octobre 2018, portant la participation de la Ville à 20 €, tout en maintenant l'abondement de 5 € au bénéfice de la structure associative hôte ;

Considérant les demandes de remboursement de coupons présentées par l'Ecole de Musique CEMEO – AVENIR MUSICAL – CEMAF et l'Audacieuse du Mas (section théâtre et section danse), au titre de la saison 2022-2023, sur la base de leur valeur faciale de 20 € et de l'abondement unitaire de 5 € au titre de l'année 2023 déposée par l'Ecole de Musique,

Il est proposé, après avoir contrôlé et établi un listing des ayants-droits des associations, d'accorder les subventions exceptionnelles selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

Coupons « CULTURE JEUNES »

ASSOCIATIONS CULTURELLES	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
ECOLE DE MUSIQUE CEMEO	12	25,00 €	300.00€
ECOLE DE MUSIQUE AVENIR MUSICAL	18	25,00 €	450.00€
ECOLE DE MUSIQUE CEMAF	13	25,00 €	325.00€
AUDACIEUSE DU MAS SECTIONS DANSE ET THEATRE :	9	25,00 €	225,00€
TOTAUX	52	25,00 €	1 300€

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-45
Référence Nomenclature n°7.5

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du dispositif Coupons « CULTURE JEUNES » aux associations culturelles suivant le tableau ci- dessus,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres présents, pour l'ensemble des subventions précitées sauf pour la subvention à l'Audacieuse du Mas, à l'Unanimité des voix des membres présents et prenant part au vote,

31 voix Pour,

Monsieur CHANUT ne prend pas part au vote pour la subvention à l'Audacieuse du Mas,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du dispositif Coupons « CULTURE JEUNES » aux associations culturelles suivant le tableau ci- dessus,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Firminy, le 31 janvier 2023

Le Maire,

JULIA LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

Dispositif Coupons Culture Jeunes – Attribution et versement d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADDO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CHALAND Christophe à M. MADDO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAISONNEUVE Marie.

ABSENT : M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	32

